

COMMISSION REGIONALE DE L'ARBITRAGE Réunion en visioconférence du 1^{er} février 2022 – PV n°9

PAGE 1/8

- Présidente : Mme Béatrice MATHIEU
- Présents : Mme Nathalie LUCAS
MM. Gilbert BOSSE, Jacques DANTAN, Michel LACOUE NEGRE, Régis LATOUR,
Sylvain MICHELET, Séverin RAGER
- Invités : Mmes Nathalie LE BRETON, Sandra RENON
MM. Julian GRELOT, Saïd EL MOUFAKKIR
- Excusés : MM. Jean Luc BERTAUD, David WAILLIEZ, Samir ZOLOTA

Modification du PV n°7 de la CRA

Jamal AMMARI (47) intègre le groupe d'observation R3 Groupe 7.

Mise à jour des effectifs

- Arbitre souhaitant mettre un terme à sa fonction d'arbitre régional :
 - Clément BOURGOIN (R3)
 - Mathilde DELANNES (FR1)
 - Xavier MORTASSAGNE (R3)
 - Jean-Christophe NICOLETTO (AAR2)La CRA les remercie pour les services accomplis au service de l'arbitrage régional et leur souhaite une bonne continuation dans leur District.

- Arbitre souhaitant mettre un terme à sa fonction d'arbitre :
 - Mathis COUTANT VAMBERT (Candidat JAR)
 - Alexandre DELIAS (AAR1)La CRA les remercie pour les services accomplis au service de l'arbitrage et leur souhaite une bonne continuation.

- Arbitre souhaitant prendre la fonction d'arbitre assistant :
 - Gaëtan DAMY (AER)La CRA accède à sa demande et fait application de l'article 21 du règlement intérieur.

- Arbitre arrivant d'une autre ligue :
 - Paul AUBERT (R2) : arrivant de la Ligue Centre Val de Loire
 - Jérémie CHATELLIER (R1) : arrivant de la Ligue du Grand EstLa CRA leur souhaite la bienvenue dans notre Ligue. Ils sont intégrés dans leur catégorie.

- Arbitre partant dans une autre ligue :
 - Larbi MDARHRI (JAR) : part en Ligue de ParisLa CRA le remercie pour les services accomplis au service de l'arbitrage et lui souhaite une bonne continuation.

COMMISSION REGIONALE DE L'ARBITRAGE

Réunion en visioconférence du 1^{er} février 2022 – PV n°9

PAGE 2/8

- Passerelle JAR → R3 :
- Tanguy BECK (24)
- Antoine CARTAIS (33)
- Julien LE BASTARD (79)

Suite à une observation validant le niveau, la CRA les nomme arbitre Régional 3. Ils ne seront pas intégrés dans un groupe d'observations pour la saison 2021/2022.

Afin d'être nommés arbitre Régional 3 pour la saison 2022/2023, ils seront soumis à la réussite aux examens théoriques de fin de saison.

- Arbitre ayant bénéficié d'un rapport complémentaire :

Après avoir satisfait aux conditions de l'article 14 du règlement intérieur, la CRA nomme les arbitres suivants dans la catégorie supérieure :

- Jean Baptiste JEANNOT : arbitre assistant régional 1
- Lucas SARDIN : arbitre régional 1
- Mathieu SEJOURNE : arbitre élite régionale

- Nomination des arbitres régionaux :

Dans le cadre de l'application du Chapitre 4 point 9 de la Circulaire Annuelle, dans lequel il est précisé :

« Dans le cas où le candidat réaliserait une très bonne prestation, il sera nommé arbitre de Ligue.

Dans le cas où le candidat réaliserait une prestation convenable, il sera désigné sur une seconde observation afin de pouvoir à nouveau démontrer son aptitude à officier au niveau régional. Ainsi, il obtiendra le titre d'Arbitre régional dans le cas où sa prestation sera jugée de très bonne. En revanche, si sa prestation est toujours qualifiée de convenable, la CRA étudiera les deux rapports avant de prononcer à une éventuelle nomination.

Dans le cas où le candidat réaliserait une prestation approximative, il sera désigné sur une seconde observation et devra, pour espérer obtenir le titre d'arbitre régional, réaliser une très bonne prestation. »

- ✓ La CRA décide de nommer les arbitres suivants :

Arbitre Régional 3 :

Mickaël DUMONT (33), Rachid GHACHI (47), Nicolas GUITTON (79), Nicolas NEBOUT (33), Jason RIEFFEL (40), Fabien TROUVE (79) et Briec VIEIRA (33)

Jeune Arbitre Régional :

Lois BEAUME (33), Romain BOURDIN (86), Mounir BOUSBAA (86), Victor DEBARRE (79), Axel GIRAUD (86), Quentin LE MAU (79), Enzo LURAGHI (33), Matéo PERETTI (64), Chloé PERROGON (17), Robbin PLANTET (17) et Paul RAGER (79)

Arbitre Assistant Régional 2 :

Barbara LAFARGE (16)

- ✓ Les arbitres suivants n'ont pas validé leur titre d'arbitre régional à l'issue de la première observation. Ils seront à nouveau désignés sur une seconde observation pour valider le niveau régional :

Arbitre Régional 3 :

José DA SILVA (24), Mamadou DIALLO (16), Tarik KASSI (86), Yohann TEXIER (17) et Mickaël ZAPPELLINI (87)

COMMISSION REGIONALE DE L'ARBITRAGE

Réunion en visioconférence du 1^{er} février 2022 – PV n°9

PAGE 3/8

Jeune Arbitre Régional :

Quentin GALVAGNON (87), Goulwen LHERAUD (86) et Noah PASQUIER (64)

o Situation des arbitres de district détecté :

Concernant la situation des arbitres détectés du district des Landes : lors de sa réunion du 23 novembre, la CRA a décidé de valider la candidature des arbitres proposés à la condition de la réussite aux tests physiques.

Suite aux échecs de :

- Gaetan BEZECOURT
- Jean Luc DAMESTOY
- Odelin DESCAMPS
- Xavier ETCHEVERRY
- Quentin LANET

La CRA décide de ne pas faire application de l'article 10 du règlement intérieur.

Suite à la réussite de :

- Malo GYR (jeune arbitre)
- Florian PISSONDES (jeune arbitre)
- Clément CABANNES (jeune arbitre)

La CRA décide de faire application de l'article 10 du règlement intérieur.

Tests physiques

La CRA fait un point sur l'ultime session de passage des tests physiques du mois de Janvier.

Nous rappelons aux arbitres que, conformément au règlement intérieur et à la circulaire, si, au 31 janvier 2022, un arbitre de ligue n'a pas réussi les tests physiques, ou n'a pas pu s'y présenter, et ce quelle qu'en soit la raison (arrêt, blessure, indisponibilité, etc.), il sera rétrogradé dans la catégorie inférieure. Dans ce cas, l'arbitre concerné devra alors réussir les tests propres à ladite catégorie à l'occasion d'une ultime session de rattrapage organisée par la CRA, à moins qu'il les ait déjà validés. En cas d'échec, l'arbitre de ligue ne pourra ni être désigné par la CRA, ni être classé pour le restant de la saison, et sera rétrogradé dans la catégorie directement inférieure en fin de saison.

Etude de cas particuliers :

o Situation de Monsieur Rémy ARRUAT – Arbitre Régional 3 :

- Considérant que la circulaire annuelle de la saison 2021-2022 précise que les arbitres de Ligue doivent effectuer les tests physiques pour pouvoir officier au niveau ligue jusqu'au 31 Janvier de la saison en cours ;
- Considérant que la circulaire annuelle de la saison 2021-2022 précise que en cas de premier échec au test physique, l'arbitre de ligue aura la possibilité de le repasser au cours d'une seule session de rattrapage, et ce, avant le 31 Janvier ;
- Considérant que Monsieur Rémy ARRUAT s'est présenté aux tests physiques organisés par la CRA le 13 Septembre 2021 après avoir été régulièrement convoqué et qu'il a échoué ;
- Considérant que Monsieur Rémy ARRUAT ne s'est pas présenté aux tests physiques organisés par la CRA après avoir été régulièrement convoqué aux différentes sessions de rattrapage qui lui ont été proposées

Par ces motifs :

- La CRA décide de remettre Monsieur Rémy ARRUAT à la disposition de sa CDA pour la saison 2021-2022.
- La CRA informe Monsieur Rémy ARRUAT qu'il sera classé arbitre départemental pour la saison 2022-2023.

COMMISSION REGIONALE DE L'ARBITRAGE

Réunion en visioconférence du 1^{er} février 2022 – PV n°9

PAGE 4/8

○ Situation de Monsieur Mathieu DOUSSELAIN – Arbitre Régional 3 :

- Considérant que la circulaire annuelle de la saison 2021-2022 précise que les arbitres de Ligue doivent effectuer les tests physiques pour pouvoir officier au niveau ligue jusqu'au 31 Janvier de la saison en cours ;
- Considérant que la circulaire annuelle de la saison 2021-2022 précise que en cas de premier échec au test physique, l'arbitre de ligue aura la possibilité de le repasser au cours d'une seule session de rattrapage, et ce, avant le 31 Janvier ;
- Considérant que Monsieur Mathieu DOUSSELAIN s'est présenté aux tests physiques organisés par la CRA le 09 Septembre 2021 après avoir été régulièrement convoqué et qu'il a échoué ;
- Considérant que Monsieur Mathieu DOUSSELAIN ne s'est pas présenté aux tests physiques organisés par la CRA après avoir été régulièrement convoqué aux différentes sessions de rattrapage qui lui ont été proposées

Par ces motifs :

- La CRA décide de remettre Monsieur Mathieu DOUSSELAIN à la disposition de sa CDA pour la saison 2021-2022.
- La CRA informe Monsieur Mathieu DOUSSELAIN qu'il sera classé arbitre départemental pour la saison 2022-2023.

○ Situation de Madame Justine HANQUEZ – Arbitre Féminine Régional :

- Considérant que la circulaire annuelle de la saison 2021-2022 précise que les arbitres de Ligue doivent effectuer les tests physiques pour pouvoir officier au niveau ligue jusqu'au 31 Janvier de la saison en cours ;
- Considérant que la circulaire annuelle de la saison 2021-2022 précise que en cas de premier échec au test physique, l'arbitre de ligue aura la possibilité de le repasser au cours d'une seule session de rattrapage, et ce, avant le 31 Janvier ;
- Considérant que Madame Justine HANQUEZ ne s'est pas présentée aux tests physiques organisés par la CRA après avoir été régulièrement convoquée aux différentes sessions qui lui ont été proposées

Par ces motifs :

- La CRA décide de remettre Madame Justine HANQUEZ à la disposition de sa CDA pour la saison 2021-2022.
- La CRA informe Madame Justine HANQUEZ qu'elle ne sera pas classée arbitre Féminine Régionale 1 pour la saison 2022-2023.

○ Situation de Monsieur Ilyes KHABET – Jeune Arbitre Régional :

- Considérant que la circulaire annuelle de la saison 2021-2022 précise que les arbitres de Ligue doivent effectuer les tests physiques pour pouvoir officier au niveau ligue jusqu'au 31 Janvier de la saison en cours ;
- Considérant que la circulaire annuelle de la saison 2021-2022 précise que en cas de premier échec au test physique, l'arbitre de ligue aura la possibilité de le repasser au cours d'une seule session de rattrapage, et ce, avant le 31 Janvier ;
- Considérant que Monsieur Ilyes KHABET s'est présenté aux tests physiques organisés par la CRA le 8 Septembre 2021 après avoir été régulièrement convoqué et qu'il a échoué ;
- Considérant que Monsieur Ilyes KHABET ne s'est pas présenté aux tests physiques organisés par la CRA après avoir été régulièrement convoqué aux différentes sessions de rattrapage qui lui ont été proposées

Par ces motifs :

- La CRA décide de remettre Monsieur Ilyes KHABET à la disposition de sa CDA pour la saison 2021-2022.
- La CRA informe Monsieur Ilyes KHABET qu'il sera classé arbitre départemental pour la saison 2022-2023.

○ Situation de Monsieur Alexandre LAROCHE – Arbitre Régional 3 :

- Considérant que la circulaire annuelle de la saison 2021-2022 précise que les arbitres de Ligue doivent effectuer les tests physiques pour pouvoir officier au niveau ligue jusqu'au 31 Janvier de la saison en cours ;

COMMISSION REGIONALE DE L'ARBITRAGE

Réunion en visioconférence du 1^{er} février 2022 – PV n°9

PAGE 5/8

- Considérant que la circulaire annuelle de la saison 2021-2022 précise que en cas de premier échec au test physique, l'arbitre de ligue aura la possibilité de le repasser au cours d'une seule session de rattrapage, et ce, avant le 31 Janvier ;
- Considérant que Monsieur Alexandre LAROCHE s'est présenté aux tests physiques organisés par la CRA le 27 Novembre 2021 après avoir été régulièrement convoqué et qu'il a échoué ;
- Considérant que Monsieur Alexandre LAROCHE ne s'est pas présenté aux tests physiques organisés par la CRA après avoir été régulièrement convoqué aux différentes sessions qui lui ont été proposées

Par ces motifs :

- La CRA décide de remettre Monsieur Alexandre LAROCHE à la disposition de sa CDA pour la saison 2021-2022.
- La CRA informe Monsieur Alexandre LAROCHE qu'il sera classé arbitre départemental pour la saison 2022-2023.

o Situation de Monsieur Gaëtan LAVOIE – Candidat Arbitre Assistant Régional 2 :

- Considérant que la circulaire annuelle de la saison 2021-2022 précise que les arbitres de Ligue doivent effectuer les tests physiques pour pouvoir officier au niveau ligue jusqu'au 31 Janvier de la saison en cours ;
- Considérant que la circulaire annuelle de la saison 2021-2022 précise que en cas de premier échec au test physique, l'arbitre de ligue aura la possibilité de le repasser au cours d'une seule session de rattrapage, et ce, avant le 31 Janvier ;
- Considérant que Monsieur Gaëtan LAVOIE ne s'est pas présenté aux tests physiques organisés par la CRA après avoir été régulièrement convoqué aux différentes sessions qui lui ont été proposées

Par ces motifs :

- La CRA informe Monsieur Gaëtan LAVOIE qu'il perd son titre de candidat ligue et qu'il est remis à la disposition de sa CDA pour la saison 2021-2022.

o Situation de Monsieur Jérémy LESAGE – Arbitre Régional 1 :

- Considérant que la circulaire annuelle de la saison 2021-2022 précise que les arbitres de Ligue doivent effectuer les tests physiques pour pouvoir officier au niveau ligue jusqu'au 31 Janvier de la saison en cours ;
- Considérant que la circulaire annuelle de la saison 2021-2022 précise que en cas de premier échec au test physique, l'arbitre de ligue aura la possibilité de le repasser au cours d'une seule session de rattrapage, et ce, avant le 31 Janvier ;
- Considérant que Monsieur Jérémy LESAGE n'a pas pu se présenter à l'ultime session des tests physiques dans la mesure où il était contraint à l'isolement en raison de la Covid,

Par ces motifs :

- La CRA décide de convoquer Monsieur Jérémy LESAGE à une ultime session de tests physiques.

o Situation de Monsieur Kouider MESKINE – Candidat Arbitre Assistant Régional 2 :

- Considérant que la circulaire annuelle de la saison 2021-2022 précise que les arbitres de Ligue doivent effectuer les tests physiques pour pouvoir officier au niveau ligue jusqu'au 31 Janvier de la saison en cours ;
- Considérant que la circulaire annuelle de la saison 2021-2022 précise que en cas de premier échec au test physique, l'arbitre de ligue aura la possibilité de le repasser au cours d'une seule session de rattrapage, et ce, avant le 31 Janvier ;
- Considérant que Monsieur Kouider MESKINE s'est présenté aux tests physiques organisés par la CRA le 21 Octobre 2021 après avoir été régulièrement convoqué et qu'il a échoué ;
- Considérant que Monsieur Kouider MESKINE s'est présenté aux tests physiques organisés par la CRA le 18 Décembre 2021 après avoir été régulièrement convoqué et qu'il a échoué une seconde fois

Par ces motifs :

- La CRA informe Monsieur Kouider MESKINE qu'il perd son titre de candidat ligue et qu'il est remis à la disposition de sa CDA pour la saison 2021-2022.

COMMISSION REGIONALE DE L'ARBITRAGE

Réunion en visioconférence du 1^{er} février 2022 – PV n°9

PAGE 6/8

○ Situation de Madame Isabelle TOURRAIS – Arbitre Féminine Régional :

- Considérant que la circulaire annuelle de la saison 2021-2022 précise que les arbitres de Ligue doivent effectuer les tests physiques pour pouvoir officier au niveau ligue jusqu'au 31 Janvier de la saison en cours ;
- Considérant que la circulaire annuelle de la saison 2021-2022 précise que en cas de premier échec au test physique, l'arbitre de ligue aura la possibilité de le repasser au cours d'une seule session de rattrapage, et ce, avant le 31 Janvier ;
- Considérant que Madame Isabelle TOURRAIS ne s'est pas présentée aux tests physiques organisés par la CRA après avoir été régulièrement convoquée aux différentes sessions qui lui ont été proposées

Par ces motifs :

- La CRA décide de remettre Madame Isabelle TOURRAIS à la disposition de sa CDA pour la saison 2021-2022.
- La CRA informe Madame Isabelle TOURRAIS qu'elle ne sera pas classée arbitre Féminine Régionale 1 pour la saison 2022-2023.

La présente décision est susceptible d'appel devant la Commission régionale d'Appel (juridique@lfna.fff.fr) dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 3.4.1. du Règlement Disciplinaire.

Situation particulière des arbitres de ligue blessés

L'article 42 du règlement intérieur de la CRA précise : « Un arbitre blessé à répétition ou est soumis à une longue période d'indisponibilité pour des raisons médicales, le médecin régional pourra établir l'aptitude ou l'inaptitude à évoluer au niveau de la compétition concernée par sa catégorie ».

○ Situation de Monsieur Miloud BOUAZZA – Arbitre Assistant Régional 2 :

- Considérant que Monsieur Miloud BOUAZZA est blessé et qu'il a été soumis à une expertise médicale ;
- Considérant que le docteur FILHASTRE a validé la justification de sa blessure, ne lui permettant pas de passer ses tests physiques,

Par ces motifs :

- La CRA décide de geler la saison 2021-2022 de Monsieur Miloud BOUAZZA.
- La CRA informe Monsieur Miloud BOUAZZA qu'il sera classé Arbitre Assistant Régional 2 pour la saison 2022-2023.

○ Situation de Monsieur Wilfried CHAUSSIER – Arbitre Elite Régionale :

- Considérant que Monsieur Wilfried CHAUSSIER est blessé et qu'il a été soumis à une expertise médicale ;
- Considérant que le docteur FILHASTRE a validé la justification de sa blessure, ne lui permettant pas de passer ses tests physiques,

Par ces motifs :

- La CRA décide de geler la saison 2021-2022 de Monsieur Wilfried CHAUSSIER.
- La CRA informe Monsieur Wilfried CHAUSSIER qu'il sera classé Arbitre Elite Régionale pour la saison 2022-2023.

○ Situation de Monsieur Daniel LE COZIC – Candidat Jeune Arbitre Régional :

- Considérant que Monsieur Daniel LE COZIC est blessé et qu'il a été soumis à une expertise médicale ;
- Considérant que le docteur FILHASTRE a validé la justification de sa blessure, ne lui permettant pas de passer ses tests physiques,

COMMISSION REGIONALE DE L'ARBITRAGE

Réunion en visioconférence du 1^{er} février 2022 – PV n°9

PAGE 7/8

Par ces motifs :

- La CRA décide de geler la saison 2021-2022 de Monsieur Daniel LE COZIC.
- La CRA informe Monsieur Daniel LE COZIC qu'il sera classé Candidat Jeune Arbitre Régional pour la saison 2022-2023.

- o Situation de Monsieur Anthony MICHEAU – Arbitre Régional 2 :

- Considérant que Monsieur Anthony MICHEAU est blessé et qu'il a été soumis à une expertise médicale ;
- Considérant que le docteur FILHASTRE a validé la justification de sa blessure, ne lui permettant pas de passer ses tests physiques,

Par ces motifs :

- La CRA décide de geler la saison 2021-2022 de Monsieur Anthony MICHEAU.
- La CRA informe Monsieur Anthony MICHEAU qu'il sera classé Arbitre Régional 2 pour la saison 2022-2023.

- o Situation de Monsieur Abderrahim SAHAM – Arbitre Assistant Régional 2 :

- Considérant que Monsieur Abderrahim SAHAM est blessé et qu'il a été soumis à une expertise médicale ;
- Considérant que le docteur FILHASTRE a validé la justification de sa blessure, ne lui permettant pas de passer ses tests physiques,

Par ces motifs :

- La CRA décide de geler la saison 2021-2022 de Monsieur Abderrahim SAHAM.
- La CRA informe Monsieur Abderrahim SAHAM qu'il sera classé Arbitre Assistant Régional 2 pour la saison 2022-2023.

- o Situation de Monsieur Sébastien THOMAS – Arbitre Régional 3 :

- Considérant que Monsieur Sébastien THOMAS est blessé et qu'il a été soumis à une expertise médicale ;
- Considérant que le docteur FILHASTRE a validé la justification de sa blessure, ne lui permettant pas de passer ses tests physiques,

Par ces motifs :

- La CRA décide de geler la saison 2021-2022 de Monsieur Sébastien THOMAS.
- La CRA informe Monsieur Sébastien THOMAS qu'il sera classé Arbitre Régional 3 pour la saison 2022-2023.

La présente décision est susceptible d'appel devant la Commission régionale d'Appel (juridique@lfna.fff.fr) dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 3.4.1. du Règlement Disciplinaire.

Promotions / Rétrogradations

La CRA valide la proposition de promotions et rétrogradations à l'issue de la saison 2021/2022 : voir tableau en annexe 1.

La CRA rappelle que ces données sont susceptibles d'évolution.

Sélection des candidats F4

La CRA valide la proposition de sélection des candidats F4.

Courriers reçus

- Courrier de Jean Marc BONNIN : concernant un rapport complémentaire sur la prestation remarquée de Christian MOGUEN. Après étude de sa situation, la CRA décide d'appliquer l'article 14 du règlement intérieur de la saison 2021-2022.
- Courrier de Maamar MENSOUS : concernant un rapport complémentaire sur la prestation remarquée de Romain CHARUAU. Après étude de sa situation, la CRA décide d'appliquer l'article 14 du règlement intérieur de la saison 2021-2022.
- Courrier de la CDA 33 pour la candidature d'arbitre de district détecté à la CRA de :
 - Marion BEAMONTE (jeune arbitre)
 - Rémi DA COSTA (jeune arbitre)
 - Romain DESFACHELLES
 - Alexandre JOURDAN
 - Nathan MARI
 - Ruben PUYALT (jeune arbitre)

La CRA valide les candidatures des arbitres cités conformément à l'article 10 du règlement intérieur, à la condition de la réussite aux tests physiques des arbitres de ligue.

*La Présidente,
Béatrice MATHIEU*

*La Secrétaire de séance,
Nathalie LE BRETON*

Procès-Verbal validé le 18/02/22 par La Secrétaire Générale Marie-Ange AYRAULT GUILLORIT.

Promotions et rétrogradations à l'issue de la saison 2021/2022

➤ Arbitres centraux :

	AER		R1		R2		R3	
	Promo	Non promo	Promo	Non promo	Promo	Non promo	Promo	Non promo
Promotions			4 ^(**)	2	4	6	4	14
Rétrogradations	2 ou 3 ^(*)	1 ou 2 ^(*)	2	6	2	6	2	7

(*) nombre de descente en fonction du résultat du concours F4 de Gaël GRATIANNE et Aurélien GRIZON

(**) nombre de montées dépendantes du retour possible des arbitres AER en année sabbatique

➤ Arbitres assistants :

	AAER	AR1	AR2
Promotions		4	4
Rétrogradations	4	4	0 ^(*)

(*) Aucune descente sous condition :

- d'avoir obtenu une moyenne pratique supérieure ou égale à 16,25
- d'avoir obtenu le minima théorique
- d'avoir effectué ses obligations